



Conseil de sécurité

Distr. générale
13 mai 2019
Français
Original : arabe

Lettres identiques datées du 10 mai 2019, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, je tiens à vous faire part des observations qu'inspire à la République arabe syrienne le vingt-neuvième rapport semestriel du Secrétaire général sur l'application de la résolution [1559 \(2004\)](#) du Conseil de sécurité ([S/2019/343](#)).

La République arabe syrienne est attachée à la stabilité, à la souveraineté, à l'unité et à l'intégrité territoriale du Liban et s'étonne que des événements qui se produisent sur son sol figurent dans le vingt-neuvième rapport semestriel sur l'application de la résolution [1559 \(2004\)](#) du Conseil de sécurité alors qu'elle a mis en œuvre toutes les dispositions de cette résolution qui la concernaient. La Syrie dénonce notamment la teneur du paragraphe 9 et souligne que les questions qui y sont abordées dépassent le mandat de la résolution.

Le Gouvernement syrien rejette également ce qui est indiqué au paragraphe 10 au sujet des réfugiés syriens. Il est disposé à aider ses ressortissants qui ont été contraints de quitter leurs foyers du fait des agissements des groupes terroristes armés, à retourner chez eux en toute sécurité, sans que leurs souffrances soient exploitées à des fins politiques, dans le respect du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme.

Le Gouvernement syrien souligne que le tracé de la frontière est une question de souveraineté, qui est donc soumise à la volonté des Gouvernements des deux pays. Il rappelle à ce propos que la persistance de l'occupation de territoires arabes par Israël entrave toute avancée sur ce plan et que le réel obstacle au tracé définitif de la frontière libano-syrienne est la poursuite par Israël de l'occupation des fermes de Chebaa. La communauté internationale devrait faire montre d'une ferme volonté et amener les forces d'occupation israéliennes à respecter et appliquer les résolutions internationales sur la question.

Le Gouvernement syrien rejette également toutes les allégations visant à compromettre les liens de fraternité qui unissent la Syrie et le Liban et à minimiser les sacrifices qu'a consentis la Syrie pour aider le Liban à se relever, à assurer la sécurité de son peuple et à préserver son intégrité territoriale.

Le Gouvernement syrien rejette également les déclarations faites aux paragraphes 26 à 28 du rapport au sujet du Hezbollah et, à ce propos, souligne que le rôle joué par le Hezbollah en République arabe syrienne fait partie de la lutte contre le terrorisme.



Le fait que les auteurs du rapport se contentent de citer les lettres adressées par le Liban pour dénoncer les violations israéliennes contre la Syrie menées à travers l'espace aérien sans prendre clairement position contre ces violations montrent un parti pris total à l'égard d'Israël, ce qui est contraire aux dispositions de la résolution [1559 \(2004\)](#) de manière systématique.

Le Gouvernement syrien se déclare une nouvelle fois attaché à la stabilité, à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à la sécurité du Liban et déplore que les événements en Syrie aient encore été mentionnés dans le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution [1559 \(2004\)](#) du Conseil de sécurité.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) **Bashar Ja'afari**
